



Devis et acompte: doit de rétractation?

Par **zetrep_old**, le **19/07/2007** à **12:06**

Bonjour,

J'ai demandé un devis à un artisan pour changer mes fenêtres. Le prix des travaux s'élève à 9500 euros.

J'ai signé le devis et donné un acompte de 20% pour commande des produits.

On me propose aujourd'hui un devis inférieur, et ce nouvel artisan me signale que j'ai un délai de 7 jours de rétractation. Est-ce exact? Cela s'applique-t-il dans mon cas, alors que ce n'était pas précisé sur le devis?

Merci d'avance pour votre aide,

zetrep

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007** à **16:02**

Bonjour.

A moins qu n'ayez fait l'objet d'un démarchage à domicile, vous ne disposez aucunement d'un droit de retractation.

Désolé.